



Delu

Equipements et cadre de vie
Gestion du patrimoine et de la coordination administrative

Décision n° 2021-99

Objet : Avenant n°3 à la convention d'occupation de mise à disposition des locaux situés 10 rue Gaston Lévy à Sceaux, à l'association « Sceaux Smart »

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 2122-22,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu la décision n°2014-227 du 19 décembre 2014 relative à la mise à disposition de locaux situés 10 rue Gaston Lévy à Sceaux, à l'association « Sceaux Smart »,

Vu la décision n°2016-92 du 26 mai 2016 relative à l'avenant n°1 de ladite convention,

Vu la décision n°2017-108 du 19 juin 2017 relative à l'avenant 2 de ladite convention,

Considérant l'importance des missions de l'association et de la nécessité à les maintenir,

DECIDE de signer l'avenant n° 3 prolongeant la durée d'occupation des locaux situés 10 rue Gaston Lévy à Sceaux, par l'association « Sceaux Smart ».

Fait à Sceaux, le 6 mai 2021



Philippe Laurent
Philippe LAURENT